



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
Permanence du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du Conseil Municipal :	1 ^{er} lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchetterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires - Prochaines collectes en mars : les jeudis 04 et 18 mars
Société Protectrice des Animaux à Lièpvre :	03 89 58 90 03

Bienvenue à

Accueil des nouveaux arrivants



Une soirée d'accueil sera organisée par la Commune pour les nouveaux habitants de Stotzheim

***le vendredi 12 mars 2010 à 20 h 00
dans la grande salle de la Mairie.***

Cette soirée sera l'occasion pour les nouveaux *Stotzheimois* de rencontrer leurs élus du Conseil municipal ainsi que **les responsables des associations locales.**

Après une présentation générale de la Commune et de la vie associative, un échange d'idées pourra avoir lieu.

Cette rencontre sera clôturée par le verre de l'amitié.

***Si vous êtes arrivé(e) à Stotzheim dans les 5 dernières années,
notez dès à présent cette date sur votre calendrier !***

Nous comptons sur votre présence afin de pouvoir vous saluer de vive voix !

Le Maire,
Jean-Marie KOENIG

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2010

N° 1

AIRE DE JEUX : ATTRIBUTION DES TRAVAUX

- Vu le compte rendu des Commissions Vie locale et Finances qui se sont réunies le 19 mai 2009 pour décider d'effectuer les travaux en fonction du Budget de la Commune,
- Vu l'appel d'offres publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 11 décembre 2009,
- Vu l'ouverture des plis lors de la Commission "Appel d'offres et Adjudication" qui s'est déroulée le 18 janvier 2010,
- Vu le rapport de vérification du bureau d'études LOLLIER Ingénierie du 19 janvier 2010,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer les travaux de création de l'espace jeunes à l'entreprise BURGER, Agence SCREG EST, sise 67150 ERSTEIN, pour un montant HT de 79 377,96 €,
- DÉCIDE de retenir l'option clôture proposée par l'entreprise pour un montant HT de 8 212,50 €.
- RAPPELLE que la Commune bénéficiera d'une subvention au titre du 1% paysage et développement voie rapide du Piémont des Vosges et RD500 d'un montant de 45 800 € et une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin d'un montant 15 237,60 € pour ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

PONT DU HAUT-VILLAGE ET RUE ELENDGAESSEL : ATTRIBUTION DES TRAVAUX

- Vu la délibération du 5 octobre 2009 par laquelle le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux du pont du Haut-Village, d'effectuer la réfection de la voirie attenante dite Elendgaessel et charge le Maire de lancer l'appel d'offres,
- Vu les devis recueillis,
- Vu le compte rendu de la Commission "Appel d'offres et Adjudication" qui s'est déroulée le 18 janvier 2010,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer les travaux à effectuer au pont du Haut-Village et les travaux de réfection de la voirie attenante dite Elendgaessel à l'entreprise EUROVIA, sise 67120 MOLSHEIM,
- PRÉCISE qu'EUROVIA devra faire réaliser une étude technique par un bureau d'études, qui sera soumise pour acceptation à la D.D.E. du Bas-Rhin. Cette étude sera aux frais d'EUROVIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me POLIFKE, notaire à BARR, concernant la vente d'un immeuble bâti, de 1,23 are au total, cadastré section 6 parcelle 25, n° 75/24, n° 76/24, n° 74/24, sis 1 rue des Lilas, appartenant à Monsieur Benjamin GASSMANN et Madame Marie FERNBACH ép. GASSMANN,
- Considérant que l'immeuble en question est soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de cet immeuble ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

INDEMNITÉ MAIRE ET ADJOINTS

- Vu le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin du 17 novembre 2008 relative aux mandats indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1er octobre 2008,
- Vu le recensement de la population de 2008 modifiant la population de Stotzheim,
- Vu la délibération du 7 décembre 2009 chargeant la Commission Finances d'étudier le dossier,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances qui s'est réunie le 18 janvier 2010,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'augmenter les indemnités du Maire et des Adjointes au prorata de l'augmentation de la population,

- RÉCAPITULE dans le tableau ci-dessous, l'ensemble des indemnités allouées mensuellement aux membres de l'assemblée :

Nom	Fonction	Taux (en % de l'indice brut 1015)
Jean-Marie KOENIG	Maire	34,13
Paul CROMER	Adjoint	9,08
Brigitte JAEGLI	Adjointe	9,08
Etienne WURRY	Adjoint	9,08

- DIT que cette augmentation prendra effet au 1^{er} mars 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE

ÉTAT CIVIL



DÉCÈS :

M. André KOCH, demeurant 15 rue des Mimosas à STOTZHEIM, est décédé le 14 février 2010 à STOTZHEIM, à l'âge de 59 ans.

M. Jean Joseph STUMPF, demeurant 20 Quartier Central à STOTZHEIM, est décédé le 21 février 2010 à STOTZHEIM, à l'âge de 80 ans.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MARS

06/03/2010	Soirée Jambon au Riesling	Salle des fêtes	Aviculture	20 h 00
14/03/2010	Élections régionales	Mairie		
20/03/2010	Bol de riz	Salle des fêtes	Paroisse	19 h 00
21/03/2009	Élections régionales (2 nd tour)	Mairie		
27/03/2010	Soirée Rossbiff	Salle des fêtes	Étoile Sportive	20 h 00

[Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.](#)

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

Déclaration préalable :



- Jean-Claude SCHARWATT : édification terrasse couverte, pose Velux, pose panneaux solaires et modification clôture, 1 rue des Prunes
- Francis CHRISTEN : pose panneaux photovoltaïques sur séchoir à tabac, Lieu-dit Lumpengarten
- Jean-Paul ALLHEILIG : édification clôture, Bas-Village
- Hubert CROMER : création lotissement de deux lots, 14 Quartier Central



LOCATION LOGEMENTS COMMUNAUX

- Le logement situé au 1^{er} étage du **8 Quartier Central à Stotzheim** (ancienne maison des sœurs) est vacant. L'appartement est composé de 4 pièces.

Loyer : 550 €, charges non comprises (chauffage collectif au bois).

- Le logement situé au 1^{er} étage du **32 route Romaine à Stotzheim** (au-dessus de l'école bleue) est vacant. L'appartement est composé de 3 pièces.

Loyer : 550 €, charges non comprises (chauffage collectif au bois).

Les personnes intéressées peuvent contacter directement la Mairie.



CIRCULATION INTERDITE



PONT CHEMIN DE ZELLWILLER

Suite à l'accident du 18 janvier, ayant eu pour conséquence l'arrachage des glissières de sécurité du pont sur l'Andlau au niveau du chemin agricole reliant Stotzheim à Zellwiller, **la circulation et le stationnement sont interdits pour tous les véhicules**. Les accès sont entravés afin d'interdire l'accès au pont et garantir la sécurité publique jusqu'à la réparation et la remise en place des glissières de protection. La Commune de ZELLWILLER a pris un arrêté municipal dans ce sens, publié sur les panneaux d'affichage des Mairies de Stotzheim et de Zellwiller.

CHEMIN ELENDGAESSEL

Le chemin Elendgaessel sera fermé à la circulation la semaine du **22 février au 7 mars 2010 inclus** en raison d'abattages d'arbres. Les travaux seront signalés à chaque extrémité du chemin.

FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE 1^{re} ET 2^e CATÉGORIE

Mme Sylvie DUCRET, comportementaliste, organise prochainement des formations, suite à la loi du 20/06/2008 concernant les propriétaires et détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie :

- le samedi 13 mars de 8 h 30 à 16 h 30 (pause déjeuner incluse),
- les lundi 22 et mardi 23 mars de 14 h 00 à 17 h 30, formation en 2 après-midis,
- le samedi 20 mars de 8 h 30 à 16 h 30 (pause déjeuner incluse).

Ces formations se dérouleront à la pension de l'écluse située à GERSTHEIM.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter

Sylvie DUCRET – LE CHIEN ET VOUS

67300 SCHILTIGHEIM - Tél. : 06 62 76 94 91 - Email : contact@lechienetvous.net



BRAVO AUX JEUNES DE STOTZ'RIDERS TEAM

Les jeunes de l'Association Stotz'riders team ont participé au **concours « Projet Jeunes »** organisé par la Mutualité Sociale Agricole.

À l'occasion de ce concours, ils ont présenté leur **projet d'aménager eux-mêmes le terrain de BMX mis à disposition par la Commune pour pratiquer leur sport favori** et proposer une nouvelle activité dans la Commune (terrain situé dans l'enceinte de la nouvelle aire de jeux qui va être créée).

L'Association a obtenu le **3^{ème} prix au niveau régional** et recevra son prix courant avril 2010.

De plus, leur projet a également été retenu au niveau national et ils ont été invités à recevoir leur prix à PARIS le 6 mars prochain, lors du Salon international de l'Agriculture.

Félicitations aux jeunes de Stotz'riders team pour leur enthousiasme et leur persévérance. Ils prouvent ainsi à tous que tout projet mené avec passion aboutit à des résultats encourageants. Bravo !

CONSEILS GRATUITS AUX ASSOCIATIONS

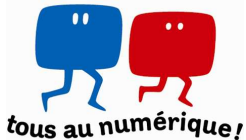
Cette année encore le Conseil Général reconduit son cycle de permanences pour les associations.

Voici les dates des permanences qui auront lieu dans les locaux de la Maison du Conseil Général de Sélestat, place du Marché aux Choux 67600 SÉLESTAT, sur rendez-vous entre 17 h 00 et 19 h 00 :

**vendredis 26 février, 12 mars, 26 mars, 23 avril, 7 mai, 21 mai, 4 juin, 18 juin,
2 juillet, 17 septembre, 1^{er} octobre, 15 octobre, 19 novembre et 3 décembre 2010.**

Pour plus d'informations et prise de rendez-vous, contactez Mme Fabienne RUMPLER :

Tél. : 03 68 33 80 80 / Fax : 03 88 82 84 53 – Email : fabienne.rumpler@cg67.fr



TOUS AU NUMÉRIQUE ! FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Les formulaires relatifs au fonds d'aide à la continuité de la réception des programmes de télévision après l'extinction de leur diffusion en mode analogique sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

Les différentes aides :

- **aide à l'équipement** : d'un montant maximal de 25 € pour l'acquisition d'un adaptateur TNT ou d'un téléviseur TNT intégré ou pour la souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à la télévision par ADSL ou par fibre optique,
- **aide à l'antenne** : d'un montant maximal de 120 € pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure,
- **aide à la réception** : si vous êtes dans une zone qui ne sera pas couverte par la TNT, d'un montant maximal de 250 €.

Quels sont les critères à respecter pour avoir droit aux aides ?

- la demande doit concerner la résidence principale,
- vous ne receviez la télévision qu'à l'aide d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure, c'est-à-dire 6 chaînes nationales maximum,
- si vous habitez dans une zone couverte par la TNT, vous devez être dégrévé de la contribution à l'audiovisuel public et respecter certains plafonds de ressources,
- si vous habitez dans une zone non couverte par la TNT, pas de condition de ressource ni nécessité d'être dégrévé de la contribution à l'audiovisuel,
- vous devez avoir procédé à une dépense pour demander l'aide : demande d'aide sur base d'une facture postérieure au 1^{er} mars 2009,
- chacune des aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer et ne concerne que l'équipement et/ou l'adaptation du poste principal,
- chaque demande d'aide doit être impérativement envoyée au plus tard 3 mois après l'arrêt de la diffusion analogique dans votre région

**Pour plus d'informations, appelez le 0970 818 818
(Numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h 00 à 21 h 00)**

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Les XXIIe Jeux olympiques d'hiver se déroulent du **12 au 28 février 2010** à **Vancouver**, dans la province de la Colombie-Britannique au Canada.

Résultats au 23 février 2010

Classement	Pays	Médailles			
		Or	Argent	Bronze	TOTAL
1	États-Unis	7	8	10	25
2	Allemagne	7	9	5	21
3	Norvège	6	3	5	14
4	Russie	2	3	6	11
5	Canada	5	4	1	10
6	Corée du Sud	4	4	1	9
6	Autriche	3	3	3	9
8	France	2	2	4	8
9	Suisse	5	0	2	7
9	Suède	3	2	2	7

Médailles françaises (au 23 février 2010) :

- OR :** Vincent Jay (Combiné Nordique/- 10 km Hommes)
Jason Lamy Chappuis (Biathlon/10 km sprint - Hommes)
- ARGENT :** Martin Fourcade (Biathlon/15 km départ groupé – Hommes)
Déborah Anthonioz (Snowboard Cross - Femmes)
- BRONZE :** Tony Ramoin (Snowboard Cross – Hommes)
Vincent Jay (Biathlon/12,5 km poursuite – Hommes)
Marie Dorin (Biathlon/7,5 km Sprint – Femmes)
Marie-Laure Brunet (Biathlon/10 km poursuite – Femmes)

